



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

Service départemental du Territoire de Belfort
Action sociale

Belfort, le 13/06/2024

Affaire suivie par :
Evelyne NAGELLEN

Téléphone : 03 84 22 21 41
evelyne.nagellen@onacvg.fr :

Madame, Monsieur,

Depuis la Première Guerre mondiale, les Pupilles de la Nation mineurs ont droit à la protection et au soutien matériel et moral de l'Etat. L'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) leur assure un accompagnement financier régulier (entretien vie quotidienne, frais d'études). Pour les majeurs, nous intervenons par l'attribution d'aides financières, sous conditions de ressources.

Cette année, le gouvernement, sensible à la situation des Pupilles de la Nation et des Orphelins de guerre majeurs, a souhaité leur manifester une attention particulière. Une aide financière peut désormais leur être accordée par la direction générale de l'ONaCVG en complément des aides financières versées par les services départementaux.

Nous prenons donc contact avec vous afin d'évaluer, le cas échéant, vos besoins et difficultés. Nous pouvons participer au financement :

- de vos frais de santé (cotisation mutuelle annuelle, prothèses auditives et dentaires),
- de vos frais d'énergie (électricité, bois, fuel, gaz),
- des travaux réalisés dans votre habitat (adaptation de la salle de bains, pose d'un monte escalier, remplacement du système de chauffage, des huisseries, réfection de la toiture, etc...),
- des frais d'aide à la personne (aide humaine, portage de repas).

Dans l'éventualité où vous souhaitez engager une démarche en ce sens, nous nous tenons à votre entière disposition, pour l'envoi d'un formulaire d'aide financière.

La procédure est la suivante : vous déposez un dossier. Il est soumis de manière anonyme à notre commission d'action sociale. Le montant de l'aide (accordée ou non) dépend de l'importance des frais engagés rapportée aux ressources du foyer.

Ensuite, vous êtes inscrit dans le nouveau dispositif piloté par la direction générale de l'ONaCVG. Une seconde aide vous est alors versée.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur du Service départemental

Stéphane LEROY.